

Réunion de la Commission de Suivi de Site CCMP Pauillac

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
à Saint-Estèphe (33)
mercredi 17 juin 2015 – 14h00**

Liste des participants

Collège « Administrations publiques »

Monique ALLAUX : DREAL UT33
Sabrina LE ROL : DREAL UT33
Florian VARRIERAS : DREAL UT33
David PEZET : SDIS 33 – Capitaine
Romain ALESSANDRINI : SDIS 33 – Lieutenant

Collège « Collectivités territoriales »

Michèle SAINTOUT : Mairie de Saint-Estèphe – Maire

Collège « Exploitant »

Bertrand SEGAUD : CCMP – Directeur du dépôt de Pauillac

Collège « Riverains »

Daniel BAS : Association ADSH-HG

Collège « Salariés »

Aurélien LAFLECHE : CCMP – Salarié, délégué du personnel

Ordre du jour

- Bilan 2014 de l'établissement CCMP
- Bilan des inspections réalisées par la DREAL
- Autres points à l'initiative des participants

Documents associés

Annexe 1 : Présentation CCMP
Annexe 2 : Présentation DREAL

14h05 – Début de la réunion

Introduction

Mme ALLAUX, DREAL

Ouvre la réunion.

Les membres de la CSS procèdent à un tour de table de présentation.

Bilan 2014 de l'établissement (CCMP)

M. SEGAUD, CCMP

Indique qu'aucune situation d'urgence, ni incident, ni accident du travail ne sont à déplorer depuis la dernière réunion du CSS. L'effectif a été réduit de 11 à 9 personnes, dans la mesure où les travaux liés à la rénovation du site sont arrivés à leur terme.

Le dépôt stocke du gasoil moteur, du gasoil non routier et des Esters Méthyliques d'Acide Gras (EMAG), pour un volume total de 414 730 mètres cubes, répartis dans 25 réservoirs, dont le plus petit contient 1 190 mètres cubes et le plus important 45 500 mètres cubes. L'approvisionnement du site est opéré par navires, et enregistre une baisse de 100 000 mètres cubes par rapport à 2013. Un dragage de l'appontement est envisagé, afin d'augmenter le tirant d'eau des navires, qui a dû être réduit. Par ailleurs, la grande majorité des expéditions est réalisée par pipeline, et accuse logiquement une baisse des volumes en 2014. En revanche, la part des expéditions réalisée par camions croît du fait de l'arrivée du gasoil non routier.

Le dépôt CCMP de Pauillac fait l'objet de révisions régulières de son étude de dangers. La prochaine révision est programmée pour avril 2016. Par ailleurs, un arrêté de prescription complémentaire du 3 février 2015 a permis la remise en exploitation du bac T715. Une étude incendie a également été mise à jour en septembre 2014, suivie de la mise à jour du plan d'opération interne. S'agissant de la canalisation de transport d'hydrocarbures entre le dépôt de Pauillac et Bassens, une étude de sécurité a été réalisée en 2009, révisée en 2012 et mise à jour en février 2014. Le Plan de Surveillance et d'Intervention associé, mis à jour en 2011, sera révisé fin 2015 ou début 2016. De même, le Programme de Surveillance et de Maintenance a été révisé en juin 2014. De plus, les différents audits internes et externes, réalisés en 2014 sur le suivi de la certification ISO 9001, sur le thème du management opérationnel et HSE, et sur la surveillance, ont été jugés satisfaisants. Deux inspections de la DREAL ont également été réalisées.

En ce qui concerne les travaux, le pipeline a fait l'objet du passage d'un racleur instrumenté de détection fuite en novembre 2014, lequel n'a révélé aucune anomalie. Un autre racleur instrumenté en corrosion/géométrie a été opéré en août 2014, faisant émerger 29 points particuliers, qu'il convient d'inspecter d'ici 2019, et pour lesquels il peut s'avérer nécessaire d'intervenir. Il a été également été procédé à un entretien, à la manœuvre et au test d'étanchéité de la vanne de sectionnement avant le passage de la Garonne. Enfin, quatre tronçons du pipeline ont été remplacés, ce qui a permis de supprimer neuf défauts. Pour réaliser ce chantier, le pipeline a été mis en sécurité, en recourant à une procédure d'isolement et à une vidange du produit lors de la mise sous azote. La maîtrise d'œuvre a été assurée par l'entreprise TRAPIL. Le chantier a duré cinq jours et n'a donné lieu à aucun incident. Son coût s'est élevé à 224 000 euros.

M. PEZET, SDIS 33

Demande si les raccordements utilisés par la société TRAPIL sont démontables et s'ils restent sur site.

M. SEGAUD, CCMP

Le confirme. En revanche, le système d'injection, propre à l'entreprise TRAPIL, a été retiré.

Par ailleurs, le bac T715 a fait l'objet de nombreux travaux, dont ceux liés à l'étanchéité de nouvelle rétention (pour 354 000 euros), à la peinture de fond de bac, à l'équipement DCI (pour 290 000 euros) et aux instrumentations et équipements concourant à la gestion de la sécurité des bacs T715 (pour 69 000 euros).

Un autre chantier de 2014 portait sur la rétention déportée des bacs T501 à T506. Désormais, 50 % du total des capacités des bacs T501 à T506 sont contenus dans la rétention de ces mêmes bacs. Ce chantier a coûté 527 000 euros.

12 exercices incendie ont été réalisés en 2014.

En matière de formation, l'ensemble du personnel a bénéficié de la session de recyclage sauveteur secouriste au travail, de celle traitant de la prévention des risques de l'activité physique et du module relatif la mise en œuvre des mesures de maîtrise des risques. M. SEGAUD indique pour sa part avoir suivi la formation « Pollution sur un fleuve », dispensée par le CEDRE, d'une durée de cinq jours.

M. BAS, ADSH-HG

Déplore que seule une personne ait bénéficié de cette formation.

M. SEGAUD, CCMP

Indique que deux personnes ont été formées, mais que la deuxième est depuis partie à la retraite. Il est donc prévu de former une autre personne.

Les autres formations ont porté sur la fonction des pompes et des garnitures (pour huit personnes), sur l'animation à la sécurité (pour deux personnes) et sur l'application manuelle de bande de protection pipeline (pour une personne). Parallèlement, les agents de sécurité ont suivi des formations sur l'accueil sécurité et sur la sûreté du dépôt.

M. BAS, ADSH-HG

Demande si une des formations dispensées traite des mesures à prendre, en cas de début d'incendie, pour éviter un phénomène de *boil over*.

M. SEGAUD, CCMP

Répond par la négative en ce qui concerne les formations dispensées en 2014. En revanche, le site a déjà recouru à ce type de formation, notamment lorsque de nouvelles personnes rejoignent le site. Plusieurs niveaux existent, de la mise en œuvre d'un schéma d'alerte d'un POI jusqu'à la gestion de crise, en passant par la lecture des fiches réflexes et la rédaction de POI. Des recyclages sont également prévus en la matière tous les cinq ans.

En matière de sécurité des personnes, un plan d'action sécurité est déployé sur site. Il a permis à deux personnes de bénéficier de la formation FULLMARK, a permis l'instauration des quarts d'heure sécurité avec le personnel du dépôt, et a contribué à améliorer les accès.

Depuis 2010, les investissements totaux liés à la réduction des risques se sont élevés à 2,027 millions d'euros en 2010, à 2,772 en 2011, à 660 000 euros en 2012, à 475 000 euros en 2013 (plus 350 000 euros en entretien), et à 750 000 euros en 2014 (plus 320 000 euros pour l'entretien).

En conclusion, M. SEGAUD évoque la création d'une ferme solaire, entre mi-novembre 2014 et février 2015. Cette ferme comprend 35 000 panneaux, pour une puissance de 8,8 MW. Le dispositif est opérationnel à 100 % de ses capacités depuis le 7 mai 2015. Un autre projet visait, en 2014, le maintien de l'exploitation des bacs 100. Ce projet a été abandonné. Les bacs seront démantelés au cours du deuxième semestre de l'année.

Mme ALLAUX, DREAL

S'enquiert des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du dispositif photovoltaïque, notamment en termes d'organisation de service ou de cohabitation avec le dépôt. Il s'agit d'une première au sein de la Gironde, et il est utile de produire du retour d'expérience afin d'encadrer d'autres projets ou d'affiner les prescriptions de l'arrêté préfectoral.

M. SEGAUD, CCMP

Indique que les travaux ont été réalisés en trois mois, alors qu'ils devaient durer un an, grâce à une équipe projet expérimentée, bien coordonnée et très à l'écoute. Par ailleurs, le personnel a été formé aux risques liés à la présence d'une ferme solaire sur le site. Par conséquent, les problèmes de mise en service ont été limités. De simples disconnexions ont été enregistrées sur le réseau ERDF, ainsi que des crevaisons de pneus de véhicule sur le site, dues à la présence de vis utilisées initialement pour la construction de la ferme.

M. BAS, ADSH-HG

Demande si l'exploitant a mis en œuvre un système d'astreinte pour intervenir, en cas de problème au sein de cette ferme.

M. SEGAUD, CCMP

Le confirme. Un technicien toulousain est mobilisable en permanence, et peut se rendre sur site en deux heures trente. Le système mis en place est automatique et ne requiert pas l'intervention de la CCMP, laquelle est toutefois informée de tout incident.

M. BAS, ADSH-HG

S'enquiert de la technologie utilisée, entre le polycristal et le monocristal.

M. SEGAUD, CCMP

Indique l'ignorer.

M. BAS, ADSH-HG

Demande s'il est possible de visiter le site de la ferme solaire.

M. SEGAUD, CCMP

Répond que la démarche est envisageable, mais elle est soumise à l'acceptation de la CCMP et de l'exploitant, qui est la société Quadran.

Mme ALLAUX, DREAL

Demande si l'exploitant a contacté le SDIS, et si le SDIS a l'expérience de ce type de site.

M. PEZET, SDIS 33

Répond par l'affirmative à la seconde interrogation, dans la mesure où plusieurs parcs solaires existent dans le secteur : à Arsac, à Sainte-Hélène, à Marcheprime, etc. Certains d'entre eux ont fait appel au SDIS pour élaborer des plans d'intervention. Pour l'heure, la société Quadran

n'a pas pris contact avec le SDIS.

Mme ALLAUX, DREAL

Estime qu'il serait opportun que Quadran s'y emploie. Un examen spécifique doit avoir lieu, ne serait-ce que pour visiter les lieux et assurer la cohérence entre les procédures d'intervention existant au sein des autres parcs.

M. PEZET, SDIS 33

En convient.

Bilan des inspections réalisées par la DREAL

M. VARRIERAS, DREAL

Indique que deux inspections ont eu lieu depuis la dernière réunion de CSS. La première a eu lieu le 18 juin 2014, à propos de la déformation du bac T510, consécutive à des vents violents survenus la nuit du 26 juillet 2013. Suite à cet incident, le réservoir a été nettoyé, dégazé et mis en sécurité. Sept demandes ont été formulées à l'exploitant et ont fait l'objet de réponses de l'exploitant le 22 octobre par courrier. La remise en service du bac a été autorisée en janvier 2015.

La deuxième inspection s'est déroulée le 17 février 2015, visant à assurer le suivi des inspections précédentes, à présenter le plan de défense contre l'incendie, à examiner la mise en service du bac 715 et à tester le POI. Un écart a été relevé, à propos du volume de la rétention des bacs 402 et 403, inférieur au volume réglementaire, et 16 demandes ont été formulées. Parmi elles figuraient la mise en cohérence du tableau des volumes réglementaires des rétentions avec les capacités maximales des bacs, et la nécessité à la fois de programmer le seuil d'alerte vente (135 kilomètres à l'heure) sur le système d'exploitation des installations et d'étalonner l'anémomètre.

M. SEGAUD, CCMP

Précise que, suite à l'écart, la CCMP a fait intervenir un géomètre afin de contrôler à nouveau les dimensions de la rétention. Il s'avère que le tableau de service remis à la DREAL était erroné. En fait, le volume de la rétention est conforme à l'arrêté préfectoral. Par ailleurs, la fixation du seuil d'alerte de la vitesse du vent à 135 km/h constitue un compromis entre le seuil « Neige et vent » (162 km/h) et celui de Météo France (80 km/h).

Mme SAINTOUT, Maire de Saint-Estèphe

S'enquiert des mesures prises lorsque le seuil d'alerte « vent » est dépassé.

M. SEGAUD, CCMP

Indique que dans ce cas, l'opérateur (ou le gardien, si le phénomène survient la nuit) doit appliquer les consignes contenues dans une fiche réflexe élaborée à cet effet. Elle prévoit notamment la formation d'une cellule de crise de deux personnes (l'opérateur et le cadre d'astreinte), et l'identification des bacs à risque, en se basant sur l'état du remplissage des bacs. Il est apparu, dans le cadre de l'incident du bac T510, que la principale cause de la déformation était due au fait que ce bac était vide. Dès lors, en cas d'alerte, il peut être décidé de procéder au transfert de produits d'un bac à un autre, s'il s'avère que la situation de fort vent est durable.

M. PEZET, SDIS 33

Demande si les niveaux de remplissage des bacs, en deçà desquels la situation est problématique, ont été fixés.

M. SEGAUD, CCMP

Répond que ce point fait actuellement l'objet d'une étude.

Par ailleurs, M. SEGAUD indique avoir collecté les réponses à la quasi-totalité des demandes

formulées lors de l'inspection du 17 février 2015. Une réponse formelle sera adressée à la DREAL dans les prochains jours. Le complément de l'étude de la tenue mécanique des sous-cuvettes des bacs 700, en prenant en compte le muret de séparation, le resserrage de la bride à l'amont du déversoir de mousse de la cuvette du bac 510, ainsi que les études demandées, ont été réalisés. De plus, la réparation de la motopompe 2 est en cours. Enfin, la formalisation du suivi des actions correctives engagées suite aux contrôles des équipements incendie sera mise en œuvre dans le cadre du nouveau système GMAO, lequel sera instauré en 2016.

Mme ALLAUX, DREAL

Confirme que le suivi des demandes de la DREAL est correctement mis en œuvre au sein de la CCMP.

Autres points à l'initiative des participants

M. BAS, ADSH-HG

Estime opportun d'inviter l'exploitant de la ferme solaire lors de la prochaine réunion de CSS.

Mme ALLAUX, DREAL

Propose de prévoir la tenue de cette réunion sur le site même de la ferme solaire.

Mme SAINTOUT, Maire de Saint-Estèphe

S'inquiète de la procédure mise en œuvre en cas de vent violent.

Mme ALLAUX, DREAL

Précise que les services de Météo France étant performants, il est souvent possible d'anticiper les problèmes et de se mettre en situation de pré-alerte.

M. SEGAUD, CCMP

Confirme qu'il est demandé à chaque cadre d'astreinte, avant de quitter son poste de travail, de consulter les prévisions en matière de vent ou d'inondation.

Mme ALLAUX, DREAL

Ajoute que dans ce cas, les procédures de remplissage de bacs peuvent avoir lieu avant l'arrivée du vent. Par ailleurs, si un nouveau bac est construit à l'avenir, il conviendra de réfléchir à une nouvelle conception, tenant compte des contraintes relatives aux vents violents. Il pourra également être envisagé de renforcer les bacs existants.

M. BAS, ADSH-HG

Note qu'il serait opportun de bénéficier d'une information météo redondante en local, au travers de la création d'une station sur zone.

Mme SAINTOUT, Maire de Saint-Estèphe

Estime, en effet, que les prévisions de Météo France sont souvent surestimées depuis Cynthia.

Mme ALLAUX, DREAL

Assure que la DREAL incite les exploitants à produire leurs propres sources d'information sur les questions du vent et des crues, afin de mettre en œuvre des mesures appropriées.

16 heures – Clôture de la réunion

ANNEXES

DEVELOPPEMENT DURABLE EN ACTION
TRANSITION ENERGETIQUE ET CLIMAT
MOBILITE ET TRANSPORTS
PAYSAGE, EAU ET NATURE
PREVENTION DES RISQUES
TERRITOIRES ET LOGEMENT DURABLES

Dreal
Aquitaine

Des compétences
pour un territoire durable



Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine




Bilan des inspections

- I. Inspection du 18 juin 2014 :
déformation du bac T510

- II. Inspection du 17 février 2015 :
défense contre l'incendie






I. Inspection du 18/06/2014 – Déformation du bac T510

Déformation consécutive à vents violents la nuit du 26/07/2013.
Suite à cet incident, réservoir nettoyé, dégazé et mis en sécurité.

7 Demandes formulées à l'exploitant :

- Transmettre à l'inspection le rapport des travaux de réparation effectués
- Transmettre les rapport de visite quinquennale de bacs
- Contrôler les soudures internes robe/fond et fond de bac à proximité de la zone déformée
- Contrôler la zone présentant des défauts géométriques lors de la décennale du bac réalisée par l'APAVE en 2009 (zone différente de la zone déformée par le vent)

3




I. Inspection du 18/06/2014 – Déformation du bac T510

7 Demandes formulées à l'exploitant (suite) :

- Préciser la vitesse de vent (pression) que peuvent supporter les bacs
- Transmettre à l'inspection les résultats de l'étude technique d'amélioration de la résistance des bacs aux vents et l'échéancier de mise en œuvre des améliorations retenues
- Mettre en place un enregistrement des vitesses de vent mesurées

Réponses le 22 octobre 2014 par courrier de l'exploitant.

Remise en service du bac autorisée en **janvier 2015.** 4



II. Inspection du 17/02/2015 – Défense contre l’incendie


Suites des inspections précédentes (28/01 et 18/06/2014)

Mise en service du bac 715 (suite à APC du 03/02/2015 autorisant la réaffectation de ce bac précédemment utilisé en réserve incendie et en remplacement du projet de bac 604)

Défense contre l’incendie au regard notamment :

- de l’étude incendie révisée remise le 26/09/2014 (bureau d’études « Larour consultant »),
- du Plan d’Opération Interne, révisé en décembre 2014.

Exercice POI pour tester le fonctionnement des moyens de lutte contre l’incendie et l’organisation de l’exploitant (bac 510) ⁵




II. Inspection du 17/02/2015 – Défense contre l'incendie

1 écart relevé : volume de la rétention des bacs 402 et 403 est inférieur au volume réglementaire

16 demandes formulées à l'exploitant :

- Mettre en cohérence le tableau des volumes réglementaires des rétentions avec les capacités maximales des bacs
 - Programmer le seuil d'alerte vent (135 km/h) sur le système d'exploitation des installations, étalonner l'anémomètre
 - Transmettre un échéancier de remise de l'étude d'amélioration de la tenue aux vents des bacs (retard pris)
 - Compléter l'étude de la tenue mécanique des sous cuvettes des bacs 700 en prenant en compte le muret de séparation⁶
-



II. Inspection du 17/02/2015 – Défense contre l'incendie

16 demandes formulées à l'exploitant (suite) :

- Transmettre l'étude de la tenue statique des merlons de la cuvette déportée des bacs 500.
- Mettre à jour la procédure de vidange d'un bac en urgence suite à l'arrêt des 3 bacs T100.
- Réaliser 1 diagnostic de l'état des sols + mesures de gestion suite à la déconstruction des bacs T101, T102 et T104.
- Intégrer dans le Plan d'Opération Interne les actions du gardien
- Justifier le respect du délai de 15 min pour la mise en œuvre des moyens d'extinction d'un feu de bac à toutes heures
- Calculer le temps de débordement des rétentions en intégrant le temps de détection



II. Inspection du 17/02/2015 – Défense contre l'incendie

16 demandes formulées à l'exploitant (suite) :

- Formaliser le suivi des actions correctives définies suite aux exercices POI internes
- Formaliser le suivi des actions correctives définies suite aux contrôles des équipements incendie
- Préciser l'entretien et les contrôles effectués sur le réseau de détection du site
- Améliorer la vue de la supervision des détections hydrocarbures situées dans les cuvettes
- Resserrer la bride à l'amont du déversoir de mousse de la cuvette du bac 510 et réparer la motopompe 2.

8










DEPOT PETROLIER DE PAUILLAC


CSS du 17 juin 2015

Chef du dépôt pétrolier Bertrand SEGAUD



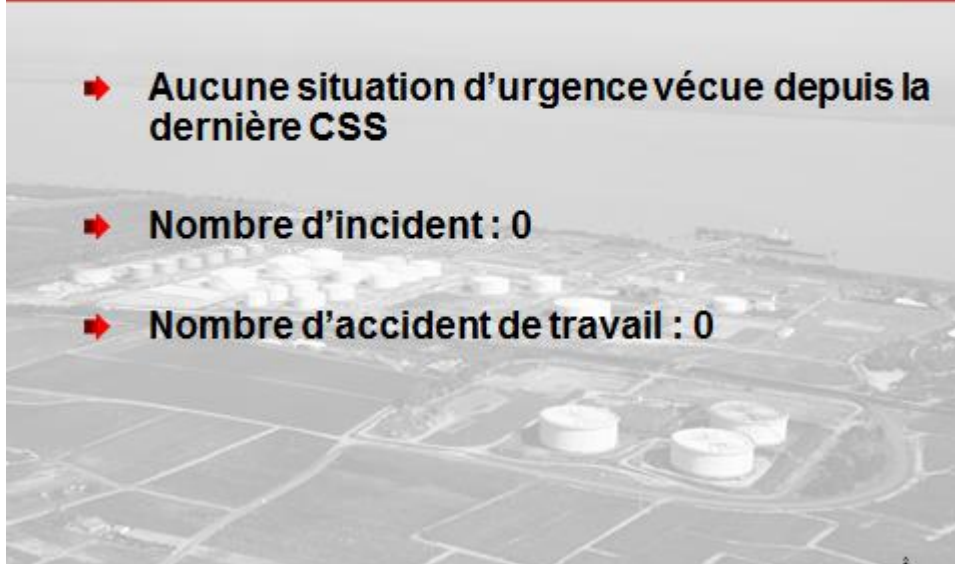
 Belle Ile	 Bouchemaine	 Grigny	 La Veuve
 Milly-Mory	 Nanterre	 Pauillac	 Saint Pierre des Corps

CSS du 17/06/2015 à 20h04



GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

- **Aucune situation d'urgence vécue depuis la dernière CSS**
- **Nombre d'incident : 0**
- **Nombre d'accident de travail : 0**



2



ORGANISATION

- ▶ L'effectif du site est de **9 personnes** :
 - 1 Chef de Dépôt
 - 1 Responsable Exploitation & Coordinateur pipeline
 - 1 Responsable Travaux & Maintenance
 - 5 Opérateurs d'Exploitation
 - 1 Employée Administratif
- ▶ 1 support technique groupe : HSE, Travaux Neuf, Maintenance



PRESENTATION DU DEPOT

- Nous stockons 414 730 m³ de gasoil moteur, gasoil non routier et EMAG



- 25 réservoirs de stockage
- De 1190 m³ à 45 500 m³
- Toit flottant ou toit fixe (avec ou sans écran flottant)



PRESENTATION DU DEPOT



■ Réception par navires



■ Stockage/Manutention



■ Expédition par pipeline

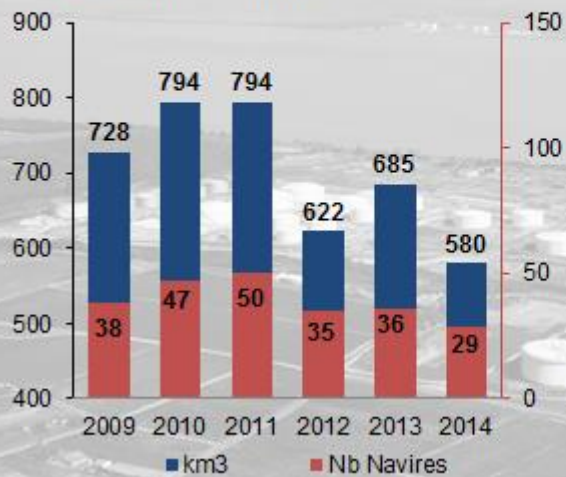


■ Chargement camions



ACTIVITES DU DEPOT

♦ Activité maritime :



♦ Navire/Cargo type :

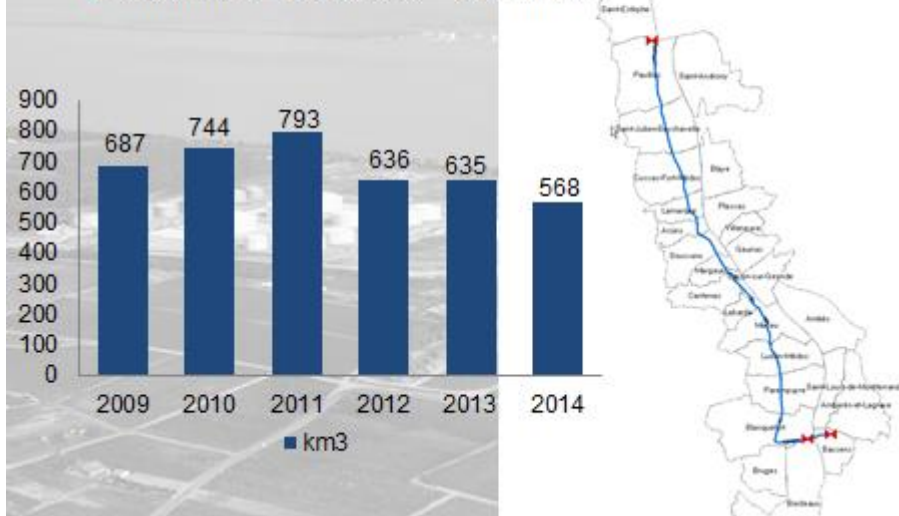
- 100 m < LOA < 200 m
- Tirant d'eau max 9m20
- 3 KT < Cargo < 30 KT





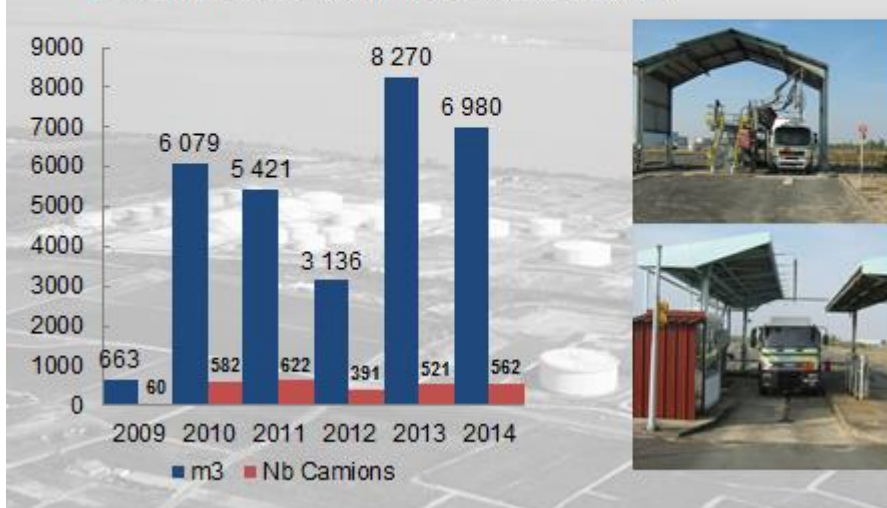
ACTIVITES DU DEPOT

◆ Pipeline 12" PAUILLAC – BASSENS :



ACTIVITES DU DEPOT

◆ Camions (1 poste dôme & 1 poste source) :





Bilan du système de gestion de la sécurité

■ Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs

- ◆ Le dépôt CCMP de PAUILLAC fait l'objet de révisions régulières de son étude de dangers. La dernière étude date de décembre 2008 révisée en avril 2011. Prochaine révision programmée pour avril 2016.
- ◆ Arrêté préfectoral du 21 décembre 2012 portant approbation du PPRT autour du dépôt pétrolier CCMP de PAUILLAC
- ◆ Arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 d'autorisation d'exploiter incluant les nouveaux bacs 600.
- ◆ Arrêté de Prescriptions Complémentaires du 3 février 2015 pour la remise en exploitation du bact715.
- ◆ Etude incendie mise à jour en septembre 2014 suivi de la mise à jour du Plan d'Opération Interne



Bilan du système de gestion de la sécurité

■ Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs

- ◆ La canalisation de transport d'hydrocarbures entre les dépôts de PAUILLAC et de BASSENS :
 - Etude de sécurité réalisée en 2009. Révisée en juin 2012 et mise à jour en février 2014.
 - Mise à jour du Plan de Surveillance et d'Intervention (PSI) en janvier 2011. Révision et mise à jour à venir fin 2015/début 2016
 - Création en avril 2011 d'un programme de surveillance et de maintenance (PSM). Révisé en Juin 2014.



Bilan du système de gestion de la sécurité

■ Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation

- L'audit interne effectué le 20 novembre 2014 pour le suivi de la certification ISO 9001 dernière version - jugé satisfaisant,
- 1 audit externe assurances réalisé le 17 juillet 2014 sur le thème du management opérationnel et HSE - jugé satisfaisant,
- L'audit interne SGS réalisé au 1^{er} semestre 2014
- 2 inspections DREAL (le 18 juin 2014 spécifique incident bac T510 lié à la météorologie et le 17 février 2015)

■ Revue de direction, ...

- 1 Comité Qualité le 25 avril 2014
- 2 Revues de Direction le 30 janvier et le 10 octobre 2014

11



Bilan du système de gestion de la sécurité

Travaux Pipeline (236 k€)

- Passage d'un racleur instrumenté de détection fuite en novembre 2014 => **aucune anomalie**
- Passage d'un racleur instrumenté corrosion/géométrie en août 2014 – Mise à jour du SIG et réunion d'examen du rapport en avril 2015 : **29 points particuliers seront à inspecter d'ici 2019**
- Entretien, manœuvre et test d'étanchéité de la vanne de sectionnement avant passage de la Garonne
- Surveillance aérienne 3 fois par mois
- Surveillance pédestre et automobile



12



Bilan du système de gestion de la sécurité

Travaux Pipeline – Remplacement tronçons (224 k€)

- Remplacement de 4 tronçons permettant de supprimer 9 défauts
- Mise en sécurité du pipeline : isolement et vidange produit lors de la mise sous azote
- Ingénierie et Maitrise d'œuvre assuré par TRAPIL
- Chantier réalisé sur 5 jours sans aucun incident et en parfaite coopération entre les intervenants, DPA et CCMP





Bilan du système de gestion de la sécurité

Gestion des modifications – Bac T715 :

- ◆ Le dépôt pétrolier CCMP de PAUILLAC a déposé un Dossier de Porté à Connaissance pour la remise en exploitation du bac T715
- ◆ Etanchéité nouvelle rétention (354 k€) et peinture de fond de bac(96 k€)



Bilan du système de gestion de la sécurité

EQUIPEMENT DCI T715

(290 K€)

- 6 boîtes à mousse
- Couronne de réservoir mixte (eau/pré-mélange – 160 diffuseurs)
- Déversoirs à mousse Sud, Ouest et Nord pour le compartiment T715
- 1 manifold incendie (actionneurs pilotables à distance)





Bilan du système de gestion de la sécurité

Instrumentations et équipements concourants à la gestion de la sécurité des bacs T715 (69 K€)

- Détecteur hydrocarbures liquides dans chaque compartiment de rétention
- Clapet à sécurité positive sur vanne pied de bac
- Des équipements distincts pour le Niveau Haut et le Niveau Très Haut



-17



Bilan du système de gestion de la sécurité

Gestion des modifications – Rétention déportée :

- ◆ Suivant l'article 7.5.3 de notre AP du 26/12/2012, le dépôt pétrolier CCMP de PAUILLAC a apporté les modifications nécessaires pour que 50% du total des capacités des bacs T501 à T506 soit contenu dans la rétention des bacs T501 à T506 et dans la rétention déportée. **Coût : 527 k€**
- ◆ Création d'un compartimentage dans la rétention des bacs T501 à T506
- ◆ Rehausse rétention déportée et regard coupe feu



-18



EXERCICES SECURITE

- 12 exercices incendie réalisés en 2014



19



FORMATION DU PERSONNEL 2014

Formations dispensées pour le personnel du dépôt :

- Recyclage Sauveteur Secouriste du Travail (POUPON – 9 personnes)
- Prévention des Risques de l'Activité Physique (APAVE – 10 personnes)
- Agent de Sûreté des Installations Portuaires (SURTYMAR – 1 personne)
- Pollution sur un fleuve (CEDRE – 1 personne)
- Fonction pompes et garnitures (FLOWSERVE – 8 personnes)
- Animation à la sécurité (FULLMARK – 2 personnes)
- Formation/sensibilisation à la mise en œuvre des mesures de maîtrise des risques (CCMP – 9 personnes)
- Application manuelle bande de protection pipeline STOPAQ (1 personne)

Formation des agents de sécurité :

- Accueil sécurité de l'ensemble des gardiens
- Formation/sensibilisation à la sûreté du dépôt

20



SECURITE DES PERSONNES

Plan d'actions sécurité (18 K€)

- Formation FULLMARK
- ¼ d'heure sécurité avec le personnel du dépôt
- Amélioration des accès : passerelles, manœuvrabilité des vannes manuelles,...



21



Budget pluriannuel dédié aux MMR

Actions	Objectifs	Date de réalisation	Coût en €
Maintenance jaugeurs et détecteurs de niveau (NH/NTh) Honeywell Sindelec	Prévenir, pérenniser et fiabiliser le fonctionnement des EIPS/MMR	Tous les semestres	21 134 € + 9 200 € PR 4 500 €
Maintenance détecteur Hydrocarbures Liquides Laroo Nereides + Life Safety	Prévenir, pérenniser et fiabiliser le fonctionnement des EIPS/MMR	Tous les ans	2 490 € 2 500 € / 1 200 €
Maintenance des clapets sécurité feu	Prévenir, pérenniser et fiabiliser le fonctionnement des EIPS/MMR	Tous les ans	5 400 €
Entretien Pompes Incendie et Firefos Ehsval Moret Veram	Prévenir et réduire le risque sur le vieillissement de ces équipements	Tous les ans	3 666 € 2 950 €
Entretien Motorisations vannes DCI Rotork	Prévenir et réduire le risque sur le vieillissement de ces équipements	Plan quinquennal	9 000 €
Maintenance des explosimètres Life Safety	Prévenir, pérenniser et fiabiliser le fonctionnement des EIPS/MMR	Tous les ans	918 €

22



Programme pluriannuel de réduction des risques

Actions	Objectifs	Date de réalisation	Coût en €
Contrôles sur les réservoirs de stockage lors des quinquennales réglementaires : T403, T503, T504, T512, T710 et T712	Prévenir et réduire le risque sur le vieillissement des réservoirs	2015	14 200 €
Fin décennale de réservoir : T706	Prévenir/réduire le risque sur le vieillissement des réservoirs	T1 2015	105 000 €
Entretien Pompes Process, Groupe Electrogène de secours et Pompes Incendie	Prévenir et réduire le risque sur le vieillissement de ces équipements	Tous les ans	25 550 €
Contrôle Installations électriques et maintenance préventive des équipements	Prévenir et réduire le risque aux personnes et sur le vieillissement des installations	Tous les ans	18 600 €
Bétonnage des merlons des réservoirs T700	Prévenir et réduire le risque sur le vieillissement des rétentions	2015	150 000 €
Etude initiale MMRI (Mesures de Maîtrise des Risques Instrumentées)	Prévenir/réduire le risque sur le vieillissement des installations	2015	23 400 €
Inspection pipeline suite passage racler Instrumenté 2014	Prévenir/réduire le risque sur le vieillissement de notre canalisation de transport d'hydrocarbures	2015	200 000 €
Poursuite de la mise en place de plaques de protection sur le tracé du pipeline (zone quais de Pauillac)	Prévenir/réduire le risque d'agression externe de notre canalisation de transport d'hydrocarbures	2015	20 000 €



Montant de l'entretien et des investissements en matière de sécurité depuis 2010

Investissements totaux pour la réduction des risques

Réalisés en 2010 : 2 027 000 €

Réalisés en 2011 : 2 772 000 €

Réalisés en 2012 : 660 000 €

Réalisés en 2013 : 475 000 € (+ 350 000 € en entretien)

Réalisés en 2014 : 750 000 € (+ 320 000 € en entretien)



INFORMATIONS DIVERSES

Ferme solaire – 350000 panneaux – 8,8 MW

- Arrêté Préfectoral Complémentaire du 3 mai 2011
- Travaux réalisés sur environ 3 mois de mi-novembre 2014 à février 2015
- Mise en service à 50% le 26/02/2015 passage à 100% depuis le 7 mai



22



DEPOT PETROLIER DE PAUILLAC

MERCI DE VOTRE ATTENTION

